

N° 356

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 juin 1980

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur la Sécurité sociale, ensemble un Protocole annexe, signés le 9 février 1979, ainsi que l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signée le 12 février 1979.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6° législ.) 1637, 1804 et in-8° 330.

---

Traité et Conventions. — Canada - Sécurité sociale

## PROJET DE LOI

### Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur la sécurité sociale, ensemble un Protocole annexe, signés à Ottawa le 9 février 1979, ainsi que l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale, signée à Québec le 12 février 1979 (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 juin 1980.*

Le Président,

*Signé : JACQUES CHABAN-DELMAS.*

---

(1) Voir les documents annexés au n° 1637 de l'Assemblée nationale.